

**PROCÈS-VERBAL de l'Assemblée Générale Ordinaire, de
l'Assemblée Générale Extraordinaire et de l'Assemblée
Générale Elective de la ligue Nouvelle Aquitaine Savate B. F. et
D.A. du 31 mai 2026**

Complexe Sportif Henri Crotte 2 route du Stade 33820 Braud-et-Saint-Louis

1- Ordre du jour Assemblée Générale Ordinaire

- Lecture des trois rapports et vote de l'A.G.
- Réponses aux questions écrites des Comités Départementaux retenus par le Comité Directeur.
- Election du représentant de la Ligue de Nouvelle Aquitaine pour l'A.G. de la FFSEB&DA.

2 – Ordre du jour Assemblée Générale Extraordinaire

- Lecture des modifications apportées aux articles de nos statuts concernant le nombre de membres du Comité Directeur
- vote de l'A.G.

3 – Ordre du jour de l'Assemblée Générale Elective

- Présentation des membres du Comité Directeur à élire et vote de l' A.G.
- Réunion du C.D. et élection du nouveau bureau pour présentation à l'A.G.
- Vote de l'A.G.

Membres du comité directeur présents :

Mr Barrère Stéphane (Président), Mme Da Silva Sylvie (Vice-Présidente),
Mme Gasperoni Sandrine (Membre)

Membres du comité directeur excusés :

Mr Clément Bibard

Délégués des comités départementaux élus présents.

Frederic Monteau (CD16), Ouali Alami Anass (CD16), Josefina PEREZ DIGON (CD33), Yamina PREVOST (CD33), Angélique BILLET (CD33), Emeline PRUGENT-LERE (CD40), Yannick LANGLOIS LE ROY (CD40), Sylvie DA SILVA (CD40), Delvert Jean-Luc (CD47), Pascau Ghislaine (CD47)

Délégués des comités départementaux élus représentés.

Mr Fabrice Goruchon (CD16) a donné procuration à Mr Monteau Frédéric

Mr Jacques FRAIGNEAU (CD24) a donné procuration à Mme Pascau Ghislaine

Autres personnes présentes :

Aubin Jean Marc (RLJ adjoint – MJC Barbezieux), Mr Cardinal Stéphane (Cardinal Boxing Club), Remy Mécène (salarié de la ligue)

Le Président accueille les participants et indique que, conformément à la convocation, la période comprise entre 9h00 et 9h30 est consacrée à la vérification des identités, à la signature des feuilles d'émargement ainsi qu'à la vérification du quorum. Avec 12 délégués présents ou représentés sur 15 possibles et 47 voix représentées sur 54 possibles, le quorum est atteint pour l'ensemble des assemblées.

À 9h30, ouverture officielle de la réunion.

Le Président présente la situation actuelle du Comité Directeur. À la suite de la démission de Mme Marianne Antoniazzi, le Comité Directeur ne compte plus que cinq membres, soit un nombre inférieur au minimum statutaire fixé à six membres.

Le Président présente ensuite le déroulement prévu de la réunion :

1. Assemblée Générale Ordinaire ;
2. Assemblée Générale Extraordinaire en vue de modifier les statuts ;
3. Assemblée Générale Elective afin de valider les membres cooptés par le Comité Directeur, présenter un nouveau bureau et d'examiner la question posée par le Comité Départemental de la Charente.

1- Assemblée Générale Ordinaire

Le Président ouvre la première Assemblée Générale Ordinaire.

Dans la mesure où chaque membre a reçu préalablement les documents nécessaires, à savoir le rapport moral du Président, le rapport financier et le rapport d'activité, il demande à l'assemblée si une lecture intégrale de ces documents est souhaitée ou s'il est possible de procéder directement au vote des résolutions.

Plusieurs membres souhaitent poser des questions concernant le rapport financier. Le Comité Directeur apporte les réponses nécessaires et différents points sont débattus, notamment concernant le budget prévisionnel 2026.

À l'issue de ces échanges, le Président indique qu'il est également nécessaire d'élire un représentant de la Ligue pour la prochaine Assemblée Générale de la Fédération. Il demande si un membre souhaite se porter candidat à cette fonction. Seul M. Stéphane Cardinal, représentant du Cardinal Boxing Club, se porte candidat.

Le Président propose alors de procéder au vote des différentes résolutions prévues à l'ordre du jour.

À la demande écrite d'un membre, l'ensemble des votes se déroule à bulletin secret. Le vote a lieu pour les trois premières résolutions. Le Président sollicite des volontaires pour participer au dépouillement.

Participent au dépouillement :

- Jean Marc Aubin
- Philippe Diez ;
- Yamina Prévost ;
- Patrick Nicolas ;
- Sandrine Gasperoni ;
- Rémy Mecene, salarié de la Ligue.

Résolution n°1 : Adoptée à l'unanimité avec 47 voix pour.

Approbation du rapport moral (Président) et du rapport d'activités (Secrétaire Général)

Résolution n°2 : Adoptée à l'unanimité avec 47 voix pour

Approbation des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2025.

Résolution n°3 : Adoptée avec 44 voix pour et 3 abstentions

Approbation du budget prévisionnel de l'exercice 2026

Résolution n°4 : Adoptée à l'unanimité avec 47 voix pour.

Election du représentant de la Ligue de Nouvelle aquitaine pour l'A.G. de la FFSBF&DA.

L'ensemble des résolutions ayant été adopté, le Président clôt la première Assemblée Générale Ordinaire à 10h00 et ouvre l'Assemblée Générale Extraordinaire.

2- Assemblée Générale Extraordinaire

Le Président expose la nécessité de faire évoluer la composition du Comité Directeur. Avec seulement six membres prévus par les statuts, il est parfois difficile d'atteindre un effectif permettant un fonctionnement optimal.

La proposition de modification des statuts prévoit :

- un Comité Directeur composé de 6 à 12 membres ;
- en cas de nombre impair de membres, un écart maximal d'une personne entre les représentants de chaque sexe.

Après avoir répondu aux questions de l'assemblée et après débat, le Président ouvre le vote concernant la modification de l'article 11 soit :

Article 11 - La Ligue NOUVELLE AQUITAINE de SAVATE boxe française & Disciplines Associées est administrée par un Comité Directeur de six (6) à douze (12) membres, qui exercent l'ensemble des attributions que les présents statuts n'attribuent pas à l'Assemblée Générale ou à un autre organe de la Ligue NOUVELLE AQUITAINE de SAVATE boxe française & Disciplines Associées.

Résolution relative à la modification des statuts : Adoptée avec 44 voix pour et 3 abstentions.

Le Président remercie l'assemblée, clôt l'Assemblée Générale Extraordinaire et ouvre l'Assemblée Générale Elective afin d'examiner les résolutions devenues possibles à la suite de l'adoption de la modification statutaire.

3- Assemblée Générale Elective

Le Président présente les trois personnes cooptées par le Comité Directeur :

- Madame Aurélie BIAUSSAT-BARRIÈRE ;
- Madame Josefina PEREZ-DIGON;
- Monsieur Patrick NICOLAS.

La résolution est soumise au vote à bulletin secret.

Résultats des votes :

Mme Aurélie BIAUSSAT-BARRIÈRE 44 voix pour et 3 abstentions.

M. Patrick Nicolas 34 voix pour et 13 abstentions.

Mme Joséphine Perez-Digon 39 voix pour et 8 abstentions.

Les trois candidats sont validés par l'Assemblée Générale et intègrent le Comité Directeur.

Le Président indique ensuite que le Comité Directeur va se réunir quelques minutes afin de proposer un nouveau Bureau à l'approbation de l'Assemblée.

À l'issue de cette réunion, le Comité Directeur propose la composition suivante :

- Président : M. Stéphane Barrère ;
- Trésorier : M. Clément Bibard ;
- Secrétaire : Mme Sylvie Da Silva.

Cette proposition est soumise au vote.

Résultat du vote

La composition du nouveau Bureau est adoptée avec **44 voix pour et 3 abstentions.**

À compter de cette Assemblée, le Comité Directeur de la Ligue Nouvelle-Aquitaine de Savate Boxe Française et Disciplines Associées est composé de la manière suivante :

- Barrère Stéphane (Président)
- Da Silva Sylvie (Secrétaire)
- Bibard Clément (Trésorier)
- Gasperoni Sandrine (Administratrice)
- Guerry Mathieu (Administrateur)
- Biaussat-Barrière Aurélie (Administratrice)
- Perez Digon Josefina (Administratrice)
- Nicolas Patrick (Administrateur)

Le Président indique ensuite qu'une question écrite a été adressée par le Comité Départemental de la Charente. Une réponse écrite a été préparée et présentée aux membres de l'assemblée.

Aucune autre question n'étant soulevée, les débats sont clos.

Le Président remercie les participants et met fin à la réunion à 11h30.

Fait à Braud-et-Saint-Louis, le dimanche 31 mai 2026.

M Barrère Stéphane

Président



Mme Da Silva Sylvie

Secrétaire

